

Comment anticiper la fin de la 2G/3G ?

À l'extinction des réseaux 2G et 3G, les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.

Pour vous assurer du futur fonctionnement des équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, nous vous invitons à **établir dès maintenant un diagnostic des équipements en contactant le fournisseur de la copropriété**. Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

Le Cercle CREDO, association d'experts et d'acteurs de la fibre optique, a rédigé un guide sur la gestion technique des bâtiments dans le cadre de la fermeture du cuivre. De nombreuses solutions présentées dans ce guide conviennent également pour remplacer les équipements fonctionnant sur les réseaux 2G et 3G.

Je suis une entreprise ou une collectivité

Cette fermeture des réseaux 2G et 3G entraînera-t-elle une dégradation de la qualité de mon réseau mobile ?

Plus de 99,8% des sites d'émission 2G et 3G des opérateurs sont équipés de 4G, la 4G couvrant plus de 99,9% de la population métropolitaine.

Aucune perte de réseau résultant de la fermeture des réseaux 2G et 3G n'est donc à prévoir. Seuls les utilisateurs de certains téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes seront contraints de remplacer leurs appareils.

Quels téléphones sont concernés par la fermeture de la 2G/3G ?

Pas d'inquiétude ! La très grande majorité des téléphones sont compatibles avec la 4G et la 5G et pourront continuer à fonctionner.

Certains usagers pourraient encore utiliser des téléphones n'étant pas compatibles avec les technologies 4G et 5G. Leurs téléphones ne fonctionneront donc plus à la fermeture des réseaux 2G et 3G des opérateurs choisis par ces usagers. Il peut s'agir de téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes.

Pour identifier si votre téléphone est a minima compatible avec les réseaux 4G et vous permet d'accéder à tous les services disponibles sur ces réseaux (appels, SMS et accès à internet) vous pouvez suivre les étapes suivantes :

- vérifiez que votre téléphone est compatible avec la technologie 4G, notamment en vous référant aux caractéristiques indiquées dans sa fiche technique ou aux données de son constructeur, facilement accessibles sur internet, en tapant par exemple « [modèle du téléphone] compatibilité 4G » sur un moteur de recherche ;
- par ailleurs, même si votre téléphone est compatible avec la 4G, il se pourrait qu'il ne le soit pas avec la technologie d'appels ou voix sur 4G (Voice over LTE ou VoLTE). Pour vérifier cette compatibilité, vous pouvez vous référer à la fiche technique du téléphone ou aux données du constructeur, notamment accessibles sur internet, et consulter les pages internet créées par certains opérateurs :
 - Orange ;
 - Bouygues Télécom ;
 - SFR et RED.

- enfin, bon à savoir : sur certains modèles de téléphones mobiles, cette compatibilité à la VoLTE peut passer par la mise à jour du logiciel du téléphone. Vérifiez que vous disposez de la dernière version du logiciel de votre téléphone et mettez-le à jour si besoin pour bénéficier des services d'appels 4G. Pour mettre à jour le logiciel de votre téléphone :
 - sur le système Android, ouvrez l'application « Paramètres », appuyez sur « Système » puis « Mise à jour logicielle » et suivez les instructions à l'écran ;
 - sur le système de la marque Apple, ouvrez l'application « Réglages », appuyez sur « Général » puis « Mise à jour logicielle » et validez « Mettre à jour ».

Lors de l'achat d'un nouveau téléphone, pensez à vérifier sa compatibilité a minima avec la 4G (y compris la fonction d'appels sur 4G) si vous le destinez à une utilisation qui se prolongerait au-delà des dates de fermeture des réseaux 2G/3G annoncées par les opérateurs.

Si vous disposez d'un téléphone compatible a minima avec la 4G ou 4G/5G, pensez également à vérifier dans les réglages du téléphone que les réseaux cochés pour les communications sont bien « 4G » et/ou « 5G ».

Quels autres équipements et services utilisent encore la 2G/3G ?

Certains équipements participant à la gestion technique des bâtiments ou au pilotage de l'activité peuvent encore fonctionner sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des téléalarmes d'ascenseurs ;
- des systèmes de gestion de l'eau ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés.

Comment anticiper la fin de la 2G/3G ?

À l'extinction des réseaux 2G et 3G, les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.

Pour vous assurer du futur fonctionnement de vos équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, nous vous invitons à **établir dès maintenant un diagnostic** de vos équipements **en contactant votre fournisseur**. Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

Le Cercle CREDO, association d'experts et d'acteurs de la fibre optique, a rédigé un guide sur la gestion technique des bâtiments dans le cadre de la fermeture du cuivre. De nombreuses solutions présentées dans ce guide conviennent également pour remplacer les équipements fonctionnant sur les réseaux 2G et 3G.

Pour plus d'informations sur l'extinction des réseaux 2G/3G

La Direction générale des Entreprises et l'Arcep ont conjointement élaboré une plaquette d'information sur la migration des équipements et cas d'usages spécifiques utilisant encore la 2G et la 3G.

La Fédération française des Télécoms a également publié une plaquette d'information.

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive des publications d'opérateurs de télécommunication mobile détaillant les plans respectifs d'extinction des réseaux 2G et 3G et d'autres informations à ce sujet.

Les éléments contenus dans ces publications relèvent exclusivement des opérateurs et de la FFT qui les ont mises en ligne et n'engagent pas la communication de l'État.

Bouygues Télécom	Orange	SFR
Pour le grand public : Arrêt réseaux mobiles 2G/3G	Pour le grand public : L'arrêt de la 2G et de la 3G	Pour le grand public : Fin des réseaux 2G et 3G : qu'est-ce que cela implique ?
Pour les entreprises : Arrêt programmé de la 2G et de la 3G : 4 questions pour tout comprendre	Pour les entreprises : Arrêt des réseaux 2G et 3G : quel calendrier, quels impacts, quelles alternatives ?	
Pour les clients Objenius : Déploiement national du LTE-M & du NB-IoT de Bouygues Télécom, et arrêt programmé des technologies 2G et 3G	Pour le marché de gros (Orange Wholesale) : Arrêt des technologies 2G et 3G en France	